DEPARTEMENT DE L'ESSONNE

Arrondissement d'Etampes
Canton d'Arpajon

N°	2024	014
----	------	-----

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE BOISSY-SOUS-SAINT YON

DATE DE CONVO	CATION	L'an deux mille vingt quatre
22 MARS 2024		Le vingt-huit mars
DATE D'AFFICHAGE		Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance
4 AVRIL 2024		publique sous la présidence de Monsieur PICHON Jean-Marc, Maire.
NOMBRE DE CONSEILLERS		Etaient présent(e)s: M. PICHON Jean-Marc – M. SAADA Raoul – Mme MOUNOURY Aurélie – M. IBOUADILENE Francis – Mme CAZADE-SAADA
EN EXERCICE :	27	Claire – M. LOURS Xavier – Mme COURTOIS Cécile – M. GAUTHIER Dominique – M. REYNAUD Max – M. DA SILVA Frédéric – Mme BLAIZE Sophie – M. LAURENT Eric – Mme BONNASSEAU Patricia – M. FAUCHÉ
PRESENTS:	15	Fabien – Mme PEDRONO Anne-Marie.
VOTANTS:	21	Absent(e)s représenté(e)s: Mme DUCHOSAL Christine – M. DUCHOSAL Frédérick – Mme SCACCHI Anne – M. LION Robert – M. TISCHENBACH Thierry – Mme COLLIN Monique.
		Absent(e)s non représenté(e)s: Mme MOAL Sylvie – Mme LEROMAIN Nadège – Mme HEMON Alexandra – M. DORIZON Maurice – Mme BILIEN Carine – M. GOFF Jullian.
		Monsieur LAURENT Eric a été désigné secrétaire de séance.

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DU CONSEIL MUNICIPAL

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'il convient d'adopter l'ordre du jour de la séance du 28 mars 2024.

Le Conseil Municipal,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

Après avoir fait l'objet d'un débat contradictoire, Après en avoir délibéré, <u>À l'unanimité,</u>

ADOPTE l'ordre du jour proposé à l'assemblée réunie le 28 mars 2024.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur 091-219100856-20240328-DEL2024-014-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 04/04/2024 Publication : 04/04/2024

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Versailles dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission au contrôle de légalité.

Le Maire,

Jean-Marc PICHON